



Rapport d'activités 2024  
Projets 2025  
Compte des résultats 2024  
Budget 2025

**Centre de services agréés  
par l'A.V.i.Q. pour Jeunes  
et Adultes présentant un  
handicap moteur**

Chemin de Perwez, 16  
4500 HUY (Ben-Ahin)  
BELGIQUE

Tél. +32 85 611 155  
Fax +32 85 611 294

chateauvert@chateauvert.be  
www.chateauvert.be

Numéro d'entreprise  
0448 033 201

*Déduction Fiscale pour tout don  
à partir de 40€ :*  
BE45 0689 1007 9689



<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. AGREMENTS .....</b>	<b>4</b>
A. SERVICE RESIDENTIEL POUR JEUNES (S.R.J.).....	4
B. SERVICE RESIDENTIEL POUR ADULTES (S.R.A.) .....	4
C. SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR POUR ADULTES (S.A.J.A.) .....	4
<b>3. STATISTIQUES CONCERNANT LES BENEFICIAIRES : NOMBRE, AGE, ETIOLOGIE, ... ..</b>	<b>5</b>
A. S.R.J. ....	5
B. S.R.A. ....	6
C. S.A.J.A.....	8
<b>4. BILAN CONCERNANT L'ORGANISATION GENERALE ET AU SEIN DES GROUPES DE VIE.....</b>	<b>9</b>
A. ORGANIGRAMME ARRETE AU 31.12.2024.....	9
B. FONCTIONNEMENT PAR SERVICE + COORDINATION .....	9
C. GESTION DES HORAIRES ET DES EQUIPES EDUCATIVES .....	10
D. PROJETS DE VIE DES BENEFICIAIRES .....	11
E. VALORISATION DES ROLES SOCIAUX ET GESTION DE PROJETS.....	12
F. DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITES .....	13
G. EDUCATION A LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE (E.V.R.A.S.).....	13
H. PROJET DE « JE » A « NOUS » : CULTIVONS NOS DIFFERENCES. ....	14
I. CONTRAT D'OBJECTIFS .....	15
J. CONSEIL DES USAGERS AU S.R.J. ....	15
K. LOGICIEL PEPS.....	16
L. AUTRES CHANTIERS REALISES... ..	16
<b>5. BILAN CONCERNANT LA SANTE DES BENEFICIAIRES ET L'ORGANISATION DES SOINS ET DES ACTIVITES LIEES A LA SANTE .....</b>	<b>18</b>
A. SERVICE INFIRMIER.....	18
B. SERVICE KINE.....	21
C. SERVICE ERGOTHERAPIE.....	22
D. SERVICE LOGOPEDIE.....	23
E. SERVICE PSYCHOLOGIE .....	24
<b>6. BILAN CONCERNANT L'EMPLOI .....</b>	<b>26</b>
A. CADASTRE DE L'EMPLOI.....	26
B. STATISTIQUES - EMPLOI.....	27
C. AIDES A L'EMPLOI.....	27
D. FORMATIONS .....	27
<b>7. ASPECTS COMPTABLES : BILAN 2024 – COMPTE DES RESULTATS 2024 ET PLAN FINANCIER.....</b>	<b>30</b>
A. BILAN 2024 .....	30
B. COMPTE D'EXPLOITATION 2024 .....	31
C. ANALYSE COMPARATIVE DE L'ETAT DE TRESORERIE .....	35
<b>8. BUDGET 2025.....</b>	<b>36</b>
<b>9. PROJETS 2025 .....</b>	<b>38</b>
<b>10. REMERCIEMENTS.....</b>	<b>42</b>

## 1. INTRODUCTION

2024 a été une année importante pour le grand projet de construction du Château Vert ainsi que pour toutes les réflexions qui y sont liées telles que le changement de modèle d'accompagnement des bénéficiaires, le redéploiement du building, ...

En effet, outre le côté logistique et le chantier proprement dit, des groupes de réflexions ont eu lieu afin de mettre en évidence, le choix des bénéficiaires ainsi que le modèle d'accompagnement à mettre en place étant donné le passage de 3 à 6 groupes de vie au sein du SRA. Côté soignant, la grande nouveauté consiste en l'intégration des aides-soignants directement au sein des groupes de vie du SRA afin de constituer des équipes d'accompagnants : éducateurs/aides-soignants.

En 2025, les nouvelles équipes ainsi constituées pourront travailler sur leur esprit d'équipe, leurs valeurs et leurs objectifs à atteindre afin d'offrir le meilleur accompagnement possible aux bénéficiaires accueillis.

Parallèlement à cela, les autres chantiers se sont poursuivis notamment au sein des groupes de travail constitués dans le cadre du contrat par objectifs. De ces moments de réflexion, ont pu aboutir une révision des projets de vie selon 4 axes (qualité de vie, qualité de soin, qualité d'environnement, liens sociaux), une procédure institutionnelle pour la contention, l'évaluation et la révision des profils de fonctions, une nouvelle façon d'organiser les conseils des usagers,...

## 2. Agréments

### A. Service Résidentiel pour Jeunes (S.R.J.)

« Le service « Le Château Vert », organisé par le secteur privé, sis 16, chemin de Perwez, à 4500 BEN-AHIN, dépendant de l'A.S.B.L. du même nom, est agréé à durée indéterminée avec un objectif de 14.659 points\* en **service résidentiel pour jeunes** bénéficiaires des prestations de l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection Sociale, du handicap et des Familles, âgés de 0 à 25 ans et atteints de troubles moteurs, dysmélie, poliomyélite, sclérose en plaques, troubles graves de la parole, de la vue ou de l'ouïe, spina-bifida ou myopathie, malformations du squelette ou des membres, paralysie cérébrale, déficience mentale légère, épilepsie, troubles respiratoires, malformations cardiaques, déficience mentale sévère (1 personne), de troubles caractériels, présentant un état névrotique ou prépsychotique (1 personne) et lésion cérébrale congénitale ou acquise, affectation chronique non-contagieuse. Handicap associé : autisme.»

« Le service reçoit un agrément nominatif pour l'accueil de **trois personnes**. »

« Une évaluation complète devra être réalisée pour le 31 janvier 2026. »

\* Basé sur 36 personnes accueillies

### B. Service Résidentiel pour Adultes (S.R.A.)

« Le service « Le Château Vert » organisé par secteur privé sis 16, chemin de Perwez, à 4500 BEN-AHIN, dépendant de l'A.S.B.L. du même nom, est agréé pour accueillir en **service résidentiel pour adultes, 34 personnes, des deux sexes**, bénéficiaires des prestations de l'Agence Wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, atteintes de troubles moteurs, dysmélie, poliomyélite, sclérose en plaques, troubles graves de la parole, de la vue ou de l'ouïe, spina-bifida ou myopathie, malformations du squelette ou des membres, paralysie cérébrale, épilepsie, troubles respiratoires, malformations cardiaques, avec éventuellement le handicap associé suivant : déficience mentale légère. Parmi ces 34 bénéficiaires, 20 relèvent de la catégorie C. »

« Une évaluation complète devra être réalisée pour le 31 janvier 2026. »

« Le service « Le Château Vert », organisé par le secteur privé sis 16, chemin de Perwez, à 4500 BEN-AHIN, dépendant de l'A.S.B.L. du même nom, reçoit un agrément supplémentaire pour la **prise en charge nominative de 4 personnes**. »

### C. Service d'Accueil de Jour pour Adultes (S.A.J.A.)

« Le service « Château Vert », organisé par secteur privé sis 16, chemin de Perwez, à 4500 BEN-AHIN, dépendant de l'A.S.B.L. du même nom, est agréé avec un objectif de 1675 points\* en **service d'accueil de jour pour adultes**, bénéficiaires des prestations de l'Agence Wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, atteints de troubles moteurs, paralysie cérébrale, troubles respiratoires, malformations cardiaques, dysmélie, poliomyélite, troubles graves de la parole, de l'ouïe ou de la vue, sclérose en plaques, spina-bifida ou myopathie, épilepsie, malformation du squelette ou des membres avec éventuellement le handicap associé suivant : déficience mentale légère. »

« Une évaluation complète devra être réalisée pour le 31 janvier 2026. »

\* Basé sur 8 personnes accueillies

Ces trois agréments ont été revus et accordés pour la période allant du 1<sup>er</sup> février 2020 jusqu'au 31 janvier 2026 où ils feront l'objet d'une réévaluation. En 2024, une modification a été apportée à l'agrément du SRA. La prise en charge nominative est passée de 3 à 4 personnes. L'agrément du SRJ a également été modifié par l'ajout de la catégorie 150.

### 3. Statistiques concernant les bénéficiaires : Nombre, âge, étiologie, ...

#### A. S.R.J.

- Au 31.12.2024 : **on compte 36 bénéficiaires dont 3 personnes sous Convention Nominative.**

Durant l'année 2024, nous avons enregistré 7 entrées, 3 sorties et 7 réorientations. Au total, 42 jeunes ont été hébergés durant l'année 2024.

- En termes de **points** :
  - Pour les agréments : 14.659 points à atteindre  
21.110,56 points obtenus  
C'est-à-dire un surplus de 6.451,56 points soit 44 % en plus de l'objectif points à atteindre.
- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2024, **la répartition d'âge** est la suivante :

De 0 à 5 ans	9	21,5 %
De 6 ans à 11 ans	8	19 %
De 12 ans à 17 ans	16	38 %
De 18 à 21 ans	9	21,5 %

Depuis 2022, le nombre de bénéficiaires de moins de 12 ans reste plus élevé par rapport aux années précédentes (17 depuis 2022 ; 8 en 2021 ; 5 en 2020 ; 4 en 2019 ; 5 en 2018).

- Nous accueillons des enfants de plus en plus jeunes. En 2024, **l'âge au moment de leur entrée** des bénéficiaires accueillis était le suivant :

De 0 à 5 ans	15	36 %
De 6 ans à 11 ans	11	26 %
De 12 ans à 18 ans	16	38 %

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2024, **la répartition de sexe** est la suivante :

Féminin	16	38 %
Masculin	26	62 %

- Tous les enfants poursuivent **l'enseignement fondamental ou secondaire** aux Écoles du « Château Vert ». Ils sont scolarisés matin et/ou après-midi selon l'avis du médecin. Deux enfants sont en intégration 1 jour/semaine.
- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2024, **la répartition de l'étiologie des handicaps\*** est la suivante :

\* Un bénéficiaire peut se retrouver dans une ou plusieurs étiologie(s).

Prématurité	5
Anoxie néonatale	2
Malformations cérébrales	3

Syndromes génétiques	21
Traumatismes crâniens	4
Infections	0
Autres ou non défini	7

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2024, **la répartition de catégorie du handicap\*** est la suivante :

\* Un bénéficiaire peut se retrouver dans une ou plusieurs catégorie(s) associée(s).

010		Troubles moteurs	15
020		Paralysie cérébrale	14
170		Lésion cérébrale congénitale ou acquise	10
140		Troubles caractériels	0
090		Myopathie, spina-bifida, neuropathie	1
120		Malformation du squelette ou des membres	13
071	Associé	Problèmes visuels	3
100	Associé	Epilepsie	11
140	Associé	Troubles caractériels	0
160	Associé	Autisme	1

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2024, **la répartition des protections de la personne** est la suivante :

Administration	8	19%
Pas de protection	15	36%
Protection judiciaire	19	45%

Depuis 2022, les situations avec protection judiciaire sont élevées (19 en 2024 et 2023 et 20 en 2022 contre seulement 6 ou 7 les années précédentes).

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2024, **l'origine de la demande** est la suivante :

Famille	21	50%
Institution	21	50%

## B. S.R.A.

- Au 31.12.2024 : **34 bénéficiaires agréés + 1 bénéficiaire supplémentaire + 4 bénéficiaires sous convention nominative = 39 bénéficiaires**

Durant l'année 2024, nous avons enregistré 3 entrées, 1 réorientation et 1 décès.

- **Présences pour les bénéficiaires agréés**
  - Présences : 11.012 journées dont 3.455 lors des W, JF, Vac.
  - Retours en famille : 1.451 journées.
  - Absences justifiées : 245 journées.
  - Présence lors des W, JF et vac. : 72,11 %

- **Présences pour les bénéficiaires sous convention nominative**

- Présences : 1.195 journées dont 308 lors des W, JF, Vac.
- Retours en famille : 248 journées.
- Absences justifiées : 0 journée.
- Présence lors des W, JF et vac. : 56,6 %

- Au 31.12.2024, **la répartition suivant le sexe** est la suivante :

Féminin	12	30,8 %
Masculin	27	69,2 %

- Au 31.12.2024, **la répartition d'âge** est la suivante :

Moins de 20 ans	0	0 %
De 20 à 29 ans	9	23,1 %
De 30 à 39 ans	9	23,1 %
De 40 à 49 ans	10	25,6 %
De 50 à 59 ans	7	17,9 %
+ de 60 ans	4	10,3 %

- Au 31.12.2024, **la durée de prise en charge**, pour 59 % de la population, est supérieure à 10 ans.

- Au 31.12.2024, **la répartition selon l'étiologie du handicap** est la suivante :

Accident de la route	8	20,5 %
Épilepsie	1	2,6 %
Maladie (dont orpheline)	6	15,3 %
T.S.	1	2,6 %
I.M.C.	20	51,2 %
Accident domestique	1	2,6 %
Accident vasculaire cérébral	1	2,6 %
Diabète	1	2,6 %

- Au 31.12.2024, **la répartition selon la catégorie du handicap** (Taux de dépendance suivant l'A.Vi.Q.) est la suivante :

A	11	28,2 %
B	7	17,9 %
C	21	53,9 %

- Au 31.12.2024, **le nombre de bénéficiaires voiturés** est le suivant :

Voituré manuel	16	41,1 %
Voituré électrique	13	33,3 %
Non voituré	10	25,6 %

- Au 31.12.2024, **les mesures de protection juridique** sont :

Administration de biens	25	64,1 %
Administration de biens et de la personne	10	25,6 %
Sans protection	4	10,3 %

### C. **S.A.J.A.**

- Au 31.12.2024 : on compte **8 bénéficiaires**  
Durant l'année 2024, nous avons enregistré 1 sortie.
- En termes de **points** : 1.675 points à atteindre  
1.729,5 points obtenus  
C'est-à-dire un surplus de 54,5 points soit 3,25 % de plus que l'objectif à atteindre.

- Au 31.12.2024, **la répartition suivant le sexe** est la suivante :

Féminin	3	37,5 %
Masculin	5	62,5 %

- Au 31.12.2024, **la répartition d'âge** est la suivante :

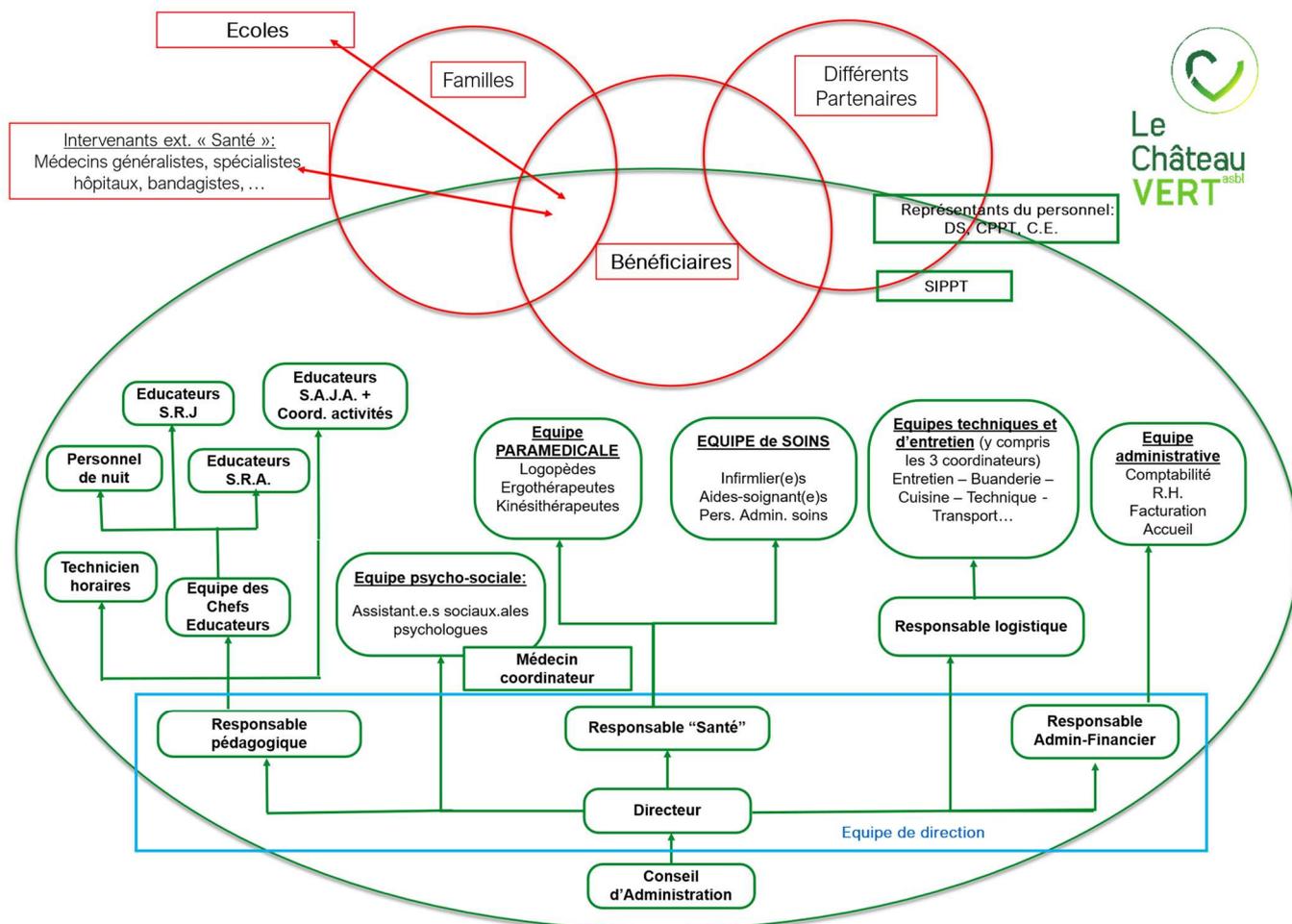
De 18 à 29 ans	1	12,5 %
De 30 à 39 ans	4	50 %
De 40 à 49 ans	2	25 %
De 50 à 59 ans	1	12,5 %

- Au 31.12.2024, **la répartition selon la catégorie du handicap** (Taux de dépendance suivant l'A.Vi.Q.) est la suivante :

A	5	62,5 %
B	1	12,5 %
C	2	25 %

## 4. Bilan concernant l'organisation générale et au sein des groupes de vie

### A. Organigramme arrêté au 31.12.2024



En 2024, un poste de technicien horaire et un poste de coordinatrice activités ont été créés. Le responsable pédagogique redevient le responsable direct des éducateurs du SAJA.

### B. Fonctionnement par service + coordination

Les services résidentiels et d'accueil de jour de l'A.S.B.L. Le Château Vert sont répartis en différents groupes de vie.

Au 31.12.2024, on peut compter :

- Service Résidentiel pour Jeunes (S.R.J.) :
    - 1<sup>er</sup> étage : 13 bénéficiaires et 9 éducateurs.
    - 3A : 13 bénéficiaires et 8 éducateurs.
    - 3B : 13 bénéficiaires et 8 éducateurs.
  - Service Résidentiel pour Adultes (S.R.A.) :
    - 2A : 11 bénéficiaires et 8 éducateurs.
    - 2B : 12 bénéficiaires et 8 éducateurs.
    - Ronde/Envol : 11/4 bénéficiaires et 8 éducateurs.
- + 1 employé dans le cadre de l'article 60 à Temps plein au SRA.

- Service d'Accueil de Jour pour Adultes (S.A.J.A.) :
  - 8 bénéficiaires dont 6 part-time et 5 éducateurs.
  
- En 2024, une réorganisation de l'équipe des chefs éducateurs a lieu :
  - SRA : 3 chefs éducateur(trice)s reprennent les 3 groupes du SRA. 1 chef à la rotonde, 1 chef au 2A et 1 chef au 2B.
  - SAJA : Le responsable pédagogique devient le responsable du SAJA.
  - SRJ : 2 chefs éducateur(trice)s travaillent en binôme pour les 3 groupes au SRJ.
  - Equipe de nuit : pas de changement dans cette équipe, le responsable se consacre entièrement à cette équipe et preste uniquement en nuit.
  
- Les chefs éducateurs sont en horaire détaché les jeudis (+ certains mardis au S.R.A. et S.R.J. et un vendredi/mois). Ils ont leur bureau au 1er étage ainsi qu'une salle de réunion. Ces journées de HD leur permettent de :
  - Se coordonner (passation et mise en commun des informations).
  - Valider les horaires confectionnés par le technicien horaire.
  - Accomplir le travail administratif.
  - Organiser des réunions mensuelles avec la responsable de l'équipe de soins.
  - Participation active un mardi/mois avec le responsable pédagogique à un espace de travail commun → (il s'agit d'une partie du programme « ...de je à nous... ») où ils réfléchissent, analysent et ajustent si besoin leurs organisations et leurs fonctionnements au sein de l'institution. Le second objectif est le travail autour de la dimension managériale et le pilotage de leurs équipes. Les 3 piliers sont : générer de la sécurité au sein des équipes, générer de la stimulation, générer de la reconnaissance. Cet espace est primordial car il permet la remise en question et l'évolution de leurs travaux en tant que responsable. Il renforce l'esprit d'équipe entre les responsables d'équipes et favorise le partage et l'échange entre eux.
  
- Des réunions d'équipe sont formalisées :
  - Une matinée par mois, une réunion avec le personnel de nuit est réalisée avec leur responsable.
  - Les mardis ou jeudis après-midi sont consacrés aux réunions d'équipe éducative de jour. Deux réunions mensuelles (dont une obligatoire) sont assurées pour les éducateurs de chaque groupe de vie.
  - Les éducateurs du S.A.J.A quant à eux se réunissent tous les mardis après-midi.

### **C. Gestion des horaires et des équipes éducatives**

- Un technicien horaire est engagé à 0.8 ETP afin de permettre aux chefs éducateur(trice)s de se focaliser de manière plus importante sur l'aspect managérial et pédagogique de leur équipe.

#### **Ses missions actuelles principales :**

- Est responsable de la réalisation de l'horaire de base des éducateurs du SRJ, SRA, SAJA.
- Est responsable de la correction des « anomalies » des éducateurs du SRJ, SRA, SAJA. Pour cela, un cahier se trouve dans chaque groupe de vie. Les

membres du personnel concernés y notent leurs modifications (raison d'un départ tardif, changement de pauses,...). Le technicien horaire accepte ou refuse ses « anomalies » en fonction des informations reçues précédemment (sortie organisée, urgence médicale,...) et/ou en échangeant avec les chefs éducateurs.

- Est responsable de la réalisation de l'horaire « effectif » des éducateurs du SRJ, SRA, SAJA.
  - Collabore étroitement avec les chefs éducateurs et le responsable pédagogique pour tout ce qui concerne les horaires.
  - Doit interpeler le responsable pédagogique en cas de dysfonctionnements répétés des éducateurs (arrivées tardives,...).
- Dans le cadre de l'aménagement futur du SRA et de son organisation en six unités de vie de six personnes, le groupe de travail « Hébergement » du contrat par objectifs a élaboré et mis en place un horaire « test » sur une période d'un mois, du 27 novembre au 24 décembre 2023. L'objectif de cette expérimentation était d'évaluer la pertinence de cet horaire dans le fonctionnement futur du SRA. Une évaluation de cet horaire a été réalisée début 2024. Les résultats de celle-ci se sont montrés positifs. En effet, cet horaire renforce la présence éducative sur la tranche horaire de 10h à 19h, avec quatre éducateurs/trices couvrant cette période. Ce dispositif permet également, en cas d'absence d'un éducateur, d'assurer un remplacement soit en matinée, soit en après-midi. Il favorise également le renforcement de l'encadrement durant le service de midi et jusqu'à 19h en soirée. De plus, il facilite l'organisation et le bon déroulement des activités, grâce à l'arrivée des éducateurs à 10h, ce qui permet d'optimiser à la fois le nombre et la qualité des activités proposées.

#### **D. Projets de vie des bénéficiaires**

En 2024, les évaluations des projets de vie des bénéficiaires sont organisées sous forme de « journées interdisciplinaires ». Ces journées, au nombre de 15 par an, couvrent l'ensemble des bénéficiaires du SRA, du SRJ et du SAJA. Lors de chaque journée interdisciplinaire, nous évaluons en moyenne entre six et huit projets de vie de résidents appartenant à une même structure.

Les participants à ces journées comprennent :

- l'éducateur référent de chaque projet de vie,
- l'équipe éducative complète du groupe concerné,
- un ergothérapeute,
- un logopède,
- un kinésithérapeute,
- une assistante sociale,
- un psychologue,
- un membre de l'équipe de soins,
- le responsable pédagogique,
- et, pour le SRJ, un professeur des écoles du Château Vert.

L'objectif de ces journées est de réunir l'éducateur référent, l'équipe éducative et un maximum d'acteurs professionnels afin de croiser leurs regards et d'optimiser la qualité du projet de vie du bénéficiaire.

En 2023, nous avons commencé à inviter les bénéficiaires eux-mêmes à participer à une partie de la réunion interdisciplinaire. Cette démarche leur permet d'exprimer directement leurs besoins et/ou d'entendre les objectifs fixés pour l'année à venir. Cependant, cette initiative a rencontré un certain essoufflement en 2024 : seuls cinq résidents ont été rencontrés sur l'ensemble de l'année. Ce nombre est clairement insuffisant et nécessite une amélioration significative en 2025.

Par ailleurs, au sein du SRJ, la population évolue constamment, accueillant aujourd'hui des enfants très jeunes (de 0 à 6 ans) dans nos lieux de vie. C'est pourquoi nous poursuivons l'adaptation des projets de vie à cette tranche d'âge grâce à l'outil spécifique « Les Petits Pas ». Cet outil offre aux éducateurs un cadre adapté à l'élaboration de projets de vie pour les jeunes enfants, en tenant compte de leur évolution et de leurs besoins spécifiques. Par exemple, si l'analyse des aptitudes d'un enfant montre qu'il nécessite principalement une stimulation sensorielle, le projet de vie pourra être construit en conséquence, en intégrant cet aspect fondamental.

#### **E. Valorisation des rôles sociaux et gestion de projets**

La valorisation des rôles sociaux et l'inclusion des bénéficiaires du Château Vert dans la société restent des objectifs majeurs pour l'institution en 2024.

- **Au SRJ :**

- Les rencontres avec les jeunes du projet « Été Solidaire » ont été reconduites cette année, comme c'est le cas depuis plusieurs années. Ces adolescents ont participé activement à la vie des groupes durant les vacances d'été, organisant diverses activités telles que des sorties cinéma, des visites au domaine de Chevetogne, du bowling, etc. Particularité de cette édition : les jeunes ont également accompagné non seulement les bénéficiaires du SRJ, mais aussi des adultes du SRA et du SAJA, en s'intégrant dans l'ensemble des groupes institutionnels.
- Les activités hebdomadaires, telles que la piscine, les jeux de société et les promenades avec des bénévoles le mercredi après-midi, restent toujours d'actualité.

- **Au SRA et SAJA :**

- Les collaborations extérieures, notamment le bénévolat dans une école ou à l'association Saint Vincent de Paul, ont été poursuivies en 2024.
- Les projets internes à l'institution continuent d'être menés, tels que les activités en cuisine ou en collaboration avec l'équipe technique.
- Le projet SCI International a eu lieu en août 2024, accueillant 7 bénévoles venus de Taïwan, d'Espagne, d'Italie, de Belgique et du Burkina Faso. Hébergés au sein de l'institution pendant 15 jours, ils ont participé à la vie quotidienne des bénéficiaires et à diverses activités.
- Les activités organisées en partenariat avec la FEMA se sont déroulées tout au long de l'année.

- **Participation des bénévoles :**
  - La présence de bénévoles au sein du Château Vert reste essentielle en 2024. Trois bénévoles, dont certains issus de l'équipe des volontaires du CHRH, participent activement à la vie de l'institution. Ce partenariat, qui contribue à l'inclusion sociale des bénéficiaires, doit être pérennisé.
  - Par ailleurs, la recherche de nouveaux bénévoles demeure une priorité afin d'assurer la continuité et le dynamisme de cette collaboration.

## **F. Développement de nouvelles activités**

En 2024, 4 nouvelles activités ont vu le jour :

- **Installation de ruches :**  
Suite à une formation, un éducateur a mis en place une activité centrée sur les ruches. En 2024, des ruches ont été fabriquées et un essaim a été commandé. En 2025, l'implantation de l'essaim et la gestion de ces ruches permettront de poursuivre cette activité.
- **Ski en salle :**  
Les bénéficiaires ont eu la chance de pouvoir aller skier, en plus de leur habituel séjour au ski de début d'année. Ils se sont rendus dans une salle prévue à cet effet afin de profiter des plaisirs de la glisse à l'aide de matériels adaptés.
- **Activité « Soupe » :**  
En collaboration avec les écoles, une activité « soupe » a été mise en place. Tous les vendredis matin, en vue de créer une collaboration entre enfants et adultes et de promouvoir l'alimentation saine, des bénéficiaires et des élèves se réunissent pour cuisiner de la soupe. L'objectif, en 2025, sera de réaliser ce processus en totale autonomie, c'est-à-dire qu'ils utiliseront les légumes de notre potager.
- **Création collective en vue de l'exposition urbaine de Huy :**  
Des bénéficiaires ont créé 3 écureuils afin de participer à l'« Exposition d'écureuils en puzzle 3D dans les rues de Huy ». Ceux-ci ont pu être admirés par tous dans la ville de Huy du 22/06/24 au 25/08/24.

## **G. Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle (E.V.R.A.S.)**

Les réflexions et les accompagnements en matière d'EVRAS, destinés aux jeunes et aux adultes, se poursuivent avec dynamisme et engagement.

- **Rappel de la cellule EVRAS créé en 2023**  
Cette cellule regroupe :
  - l'assistante sociale du SRJ,
  - les psychologues du SRJ et du SRA/SAJA,
  - le responsable pédagogique,
  - des éducateurs (SRJ/SRA) impliqués dans le projet,
  - un représentant de l'école spécialisée,
  - un membre de l'équipe de soins.

Elle est animée par le responsable pédagogique, avec le concours ponctuel d'un expert en « handicap et sexualité ».

Ses missions sont les suivantes :

- Accompagner les équipes dans leurs réflexions sur les situations en lien avec l'EVRAS.
  - Soutenir et favoriser la mise en place de projets EVRAS.
  - Proposer des formations adaptées.
  - Mettre à disposition des lectures et des ouvrages ciblés pour les jeunes.
  - Orienter et accompagner la collaboration avec les familles.
  - Participer à l'évaluation des chartes du SRJ, du SRA et du SAJA.
- **Reprise des groupes de parole destinés aux jeunes**  
Après une diminution de cette dynamique en 2023, les groupes de jeunes ont été relancés grâce à l'arrivée de la nouvelle psychologue. Ces rencontres offrent aux participants l'occasion d'exprimer et de partager leurs émotions, besoins et souhaits en matière de vie relationnelle, affective et sexuelle.
  - **Participation active du SRA à la convention « Parlons d'amour »**  
Depuis septembre 2022, le SRA est un participant engagé dans cette convention interinstitutionnelle, qui propose des rencontres mensuelles autour de deux thématiques :
    - **Café rencontre** : un espace visant à élargir le cercle amical des participants.
    - **Parlons d'amour** : un moment dédié aux échanges et à la possibilité de faire des rencontres amoureuses.

#### **H. Projet de « Je » à « Nous » : Cultivons nos différences.**

« ...De Je à Nous... » est un programme qui vise au développement, à l'épanouissement et à l'optimisation du travail collectif et collaboratif au sein de l'Institution. L'idée est de favoriser et valoriser plus intensivement ce type de travail dans l'ensemble de l'établissement. Ce programme comprend :

- Le pilotage des équipes sur le « sens » de notre travail (le pourquoi nous sommes ici...) et la création d'un véritable état d'esprit collectif autour de celui-ci ;
- L'optimisation de la collaboration interdisciplinaire ;
- Le développement de compétences transversales en favorisant le partage d'expertise, la capacité d'adaptation des individus, la connaissance mais aussi la reconnaissance du travail au sein de structures différentes (éducateurs SRJ, éducateurs SRA, médical, ouvrier, paramédical etc...).

Concrètement, après avoir développé le « je » en 2022, une 2ème rencontre a eu lieu avec les équipes du SRJ autour du fonctionnement de l'équipe, le « nous » en 2023.

En 2024, le SRA et le SAJA ont également développé cette notion du « nous » au cours du 1er semestre.

Le Projet de « Je à Nous » est donc bouclé. Le responsable pédagogique a eu l'opportunité de partager, avec l'ensemble des équipes, le sens de la mission d'éducateurs au Château Vert. Cette démarche a permis de remettre en perspective la vision du rôle éducatif, de redéfinir son sens et d'explorer la motivation de chacun. Ensemble, les éducateurs ont pu évaluer leur position actuelle en termes d'engagement et de responsabilités, et réfléchir à la manière de raviver la motivation lorsque celle-ci s'efface.

Cette dynamique a permis de replacer la notion d'équipe, en soulignant l'importance du soutien mutuel qui émerge d'un collectif solide et bien construit. Il est toutefois apparu que certains éducateurs et éducatrices expriment une fatigue, voire un épuisement, et que d'autres ont perdu le sens de leur mission. La majorité des participants ont pris part à l'atelier avec authenticité et engagement, mais quelques-uns sont restés en retrait.

#### **I. Contrat d'objectifs**

Le contrat d'objectif reprend, pour les années allant de 2022 à 2027, les projets en termes d'accompagnement, d'infrastructure, d'organisation, de budget,...

En 2024, certains groupes de travail ont clôturé des objectifs qui leur avaient été fixés et en ont entamé d'autres. Des réunions ont eu lieu entre les représentants des groupes, le comité de pilotage et l'équipe de direction afin d'acter officiellement les différentes avancées de ces groupes.

Parmi les objectifs aboutis, nous pouvons citer, entre autres :

- Evaluation et révision des profils de fonctions.
- Révision des projets de vie selon 4 axes : qualité de vie, qualité de soin, qualité d'environnement, liens sociaux.
- Procédure institutionnelle réalisée concernant la contention.
- Définition des thématiques d'accueil pour les 6 nouveaux pavillons.
- ...

#### **J. Conseil des Usagers au S.R.J.**

Le groupe de travail, mis en place dans le cadre du contrat par objectifs pour développer le Conseil des Usagers au SRJ, a achevé ses travaux. Le conseil des usagers est désormais nommé « **Construire ensemble** ». Un protocole de fonctionnement a été élaboré afin de favoriser le développement de cette initiative au sein des structures du SRJ, ainsi que du SRA.

Par ailleurs, la **cellule « Construire ensemble »** a vu le jour à partir de ce même groupe de travail initial. Elle a pour mission de planifier et de garantir le développement des différents thèmes qui seront abordés lors des réunions « Construire ensemble » dans les structures. Pour ce faire, un système de récupération d'idées, via une boîte à idées installée dans les structures, permet à la cellule de sélectionner les sujets à discuter.

En complément, un grand tableau, élaboré par le groupe de travail, en collaboration avec la logopède, a été conçu pour adapter la communication aux besoins spécifiques de tous les bénéficiaires de l'institution, en tenant compte de leurs handicaps. Une structure et un rythme accompagnés de pictogrammes ont également été créés pour chaque réunion, afin de garantir le suivi et la compréhension par l'ensemble des résidents.

Les premières réunions « Construire ensemble » ont eu lieu à la fin du deuxième semestre 2024. La cellule évalue et ajuste continuellement l'efficacité des réunions.

## K. Logiciel PEPS

Durant l'année 2024, le travail du garant PEPS s'est concentré sur les points suivants :

- Recensement du besoin en formation individuelle ou collective.
- Relevé de problématiques d'utilisation de PEPS.
- Optimisation de l'encodage des activités en collaboration avec la coordinatrice des activités.
- Développement de l'outil pour permettre l'encodage des plans de soins et du suivi de l'administration des médicaments.

L'informatisation des données médicales et du suivi journalier s'est poursuivie : vaccinations, mise à jour des dossiers médicaux, mise à jour des suivis, relevé des selles, présences/ absences des résidents, ...

Nous avons également démarré la facturation des bénéficiaires via PEPS ainsi que l'encodage des protocoles de contention.

Fin de l'année 2024, le garant PEPS est parti de l'institution et un nouveau garant PEPS a été désigné.

## L. Autres chantiers réalisés...

### • Action philanthropique.

La traditionnelle soirée de gala de bienfaisance a eu lieu le samedi 23 novembre 2024 au Centre Culturel de Huy avec, au programme, la pièce de théâtre intitulée : « Espèces menacées », présentée par la Comédie de Bruxelles. Nous y avons accueilli 887 spectateurs.

### • Les nouvelles constructions du S.R.A.

Les travaux, débutés le 18 septembre 2023, se sont poursuivis en 2024.

Les équipes sur place ont travaillé efficacement sur le chantier. Mis à part une mauvaise surprise concernant la qualité du sol, découverte fin 2023, le chantier se déroule sans trop d'encombres.

Cependant, malgré l'aide déjà reçues de quelques mécènes et fondations, nous sommes contraints de rechercher de nouveaux soutiens financiers. Cela est notamment dû à cette qualité de sol qui a engendré des coûts supplémentaires.

### • Amélioration et embellissement de l'infrastructure.

#### ○ Des travaux ont été réalisés au sein des groupes de vie et services :

##### ▪ 3A :

- rénovation complète de la salle de bain
- fabrication de 2 parcs pour enfants

##### ▪ 3B : rénovation esthétique de la salle de bain

##### ▪ 2B : rénovation de 2 chambres

##### ▪ Rotonde : sécurisation de toutes les portes

##### ▪ Salles du rez-de-chaussée (futurs locaux SAJA) : rénovation complète

##### ▪ Buanderie : rénovation

##### ▪ 4<sup>e</sup> étage : rénovation de 2 bureaux

#### ○ La peinture extérieure du bâtiment pour le « Point Fringues » a été refaite et ses abords ont été entretenus.

#### ○ Les ateliers (bâtiment du bas) ont été déménagés vers les caves dans le but d'économiser de l'énergie et de gagner en efficacité.

#### ○ Une nouvelle centrale incendie a été installée.

- Un dépose-minute a été créé.
  - Plusieurs machines à laver, frigos et sèche-linges ont été remplacés dans les structures.
  - Un assainissement, nettoyage et curetage du réseau des eaux usées a été réalisé ainsi qu'une endoscopie dans le building principal.
  - Une conduite de décharge principale entre la cuisine et la cave a été remplacée.
  - La chaudière n°2 a été remise en état.
- **Révision du règlement de travail**

Une révision du règlement de travail a débuté en collaboration avec le service juridique de Partena. En 2025, celui-ci sera présenté au personnel et aux membres du Conseil d'Entreprise pour modifications éventuelles et validation.

## 5. BILAN concernant la santé des bénéficiaires et l'organisation des soins et des activités liées à la Santé

### A. Service infirmier

#### A.1. Organisation du service de soins

Au mois de mars 2024, la responsable santé est revenue de congé de maternité et la kinésithérapeute qui la remplaçait est retournée dans son équipe.

Après un début d'année plutôt calme au niveau du personnel, la seconde partie de 2024 fut plus compliquée.

En effet, à partir du mois de septembre, nous avons eu la démission de 4 infirmiers, à cela s'ajoute l'absence de longue durée d'une infirmière temps plein et le départ en nuit de deux aides-soignantes de l'équipe.

Nous avons essayé de recruter le personnel infirmier nécessaire mais nous ne sommes parvenus qu'à recruter deux nouveaux infirmiers. Au niveau des aides-soignants, nous avons pu engager deux nouvelles personnes en CDI pour combler les départs.

Au 31/12/2024, l'équipe de soins est constituée de :

- 4.9 ETP infirmiers
- 6.2 ETP aides-soignants
- 0.5 ETP assistant administratif

À la suite de ces départs (deux infirmières et deux aides-soignantes fin 2024 et deux infirmières en début 2025), nous étions face à une situation très problématique pour permettre d'assurer la continuité des soins.

Nous avons dû réfléchir assez rapidement à une solution durable pour permettre de maintenir notre qualité de soins.

Après réflexion, nous avons opté pour une externalisation partielle des soins des résidents du SRJ. Pour ce faire, nous avons rencontré différents services de soins à domicile pouvant reprendre ce travail.

Notre choix s'est porté sur une équipe travaillant en collaboration avec notre service de facturation Inficare. Ce changement a donc eu lieu au 06/01/2025.

Durant cette année, différents domaines ont été approfondis :

#### Suivi médical :

- Le suivi médical des résidents continue de se faire de manière rigoureuse. Le médecin des enfants réalise un bilan annuel une fois par an et passe en revue l'ensemble du suivi du résident durant l'année. Au niveau adulte, le médecin coordinateur réalise ce bilan. En fonction des besoins, des rendez-vous sont ensuite planifiés par l'assistante administrative.
- Côté dentisterie, suite au check-up réalisé en 2023, une plage horaire a été réservée tous les mercredis matin chez la dentiste pour accueillir les bénéficiaires. Dès lors tous les résidents ont bénéficié d'un suivi et/ou de soins durant l'année 2024.
- Durant cette année 2024, nous avons entamé une réflexion avec une nutritionniste afin de travailler sur la prévention de problèmes de santé et sur l'adaptation de l'alimentation des résidents présentant des besoins nutritionnels particuliers.

### Organisation du service :

- Les références infirmières pour le suivi de certaines tâches (épilepsie, poids, diabète, ...) ont dû être remaniées au vu des différents départs. Ces responsabilités ont permis d'avoir un meilleur suivi global mais feront encore l'objet d'un approfondissement en 2025.

### A.2. Hospitalisations

Durant l'année 2024, nous avons recensé 2 hospitalisations de jour pour des examens médicaux ou petites chirurgies.

En ce qui concerne les hospitalisations de plus longues durées, nous en comptabilisons 12 au SRJ (dont 3 pour des interventions chirurgicales) et 3 au SRA pour des chirurgies.

Dans la plupart des situations, les hospitalisations sont gérées par le Château Vert et nécessitent un accompagnement par le personnel.

### A.3. Accompagnements vers des structures médicales extérieures

L'accompagnement des bénéficiaires lors de consultations médicales extérieures par le personnel de soins et/ou éducatif permet un suivi plus rapproché, une communication plus rapide et un moyen préventif d'éviter l'hospitalisation.

Après une augmentation constante du nombre de rendez-vous médicaux durant les 3 dernières années, nous constatons, en 2024, une légère diminution de 15%. Nous passons d'un total de 382 rendez-vous en 2023 à 322 durant cette année.

Cette diminution peut s'expliquer probablement par la réorganisation du service qui a permis de suivre les rendez-vous de manière plus régulière mais également par le changement de la population du SRJ ayant des besoins médicaux différents.

L'organisation des rendez-vous est toujours gérée par l'assistante administrative. Après deux années de mise en place de ce nouveau fonctionnement, nous pouvons constater une amélioration du suivi médical des résidents. En effet, cette fonction a permis d'avoir un suivi plus systématique, rigoureux et régulier.

Malgré cette diminution du nombre de rendez-vous, le volume d'heures d'accompagnement et le nombre de trajets continuent d'impacter fortement les équipes de soins, les transports et les équipes éducatives.

### **S.R.J : 187 consultations**

<b><u>Disciplines rencontrées</u></b>	<b><u>Nombre</u></b>	<b><u>Pourcentage</u></b>
<b>Imagerie médicale</b>	4	2%
<b>Chirurgie générale</b>	3	2%
<b>Neuropédiatrie</b>	32	17%
<b>Orthopédie</b>	20	11%
<b>Gastro-entérologie</b>	18	10%
<b>O.R.L.</b>	12	6%
<b>Ophtalmologie</b>	15	8%
<b>Pédiatrie</b>	3	2%
<b>Pneumologie</b>	8	4%

Dentisterie	18	10%
Anesthésie	8	4%
Cardiologie	4	2%
Endocrinologie	8	4%
CIRICU	6	3%
Pédopsychologie	1	1%
Hématologie	1	1%
Dermatologie	5	3%
Médecine physique	7	4%
Gynécologie	6	3%
Neurochirurgie	5	3%
Néphrologue	3	2%
	187	100%

**S.R.J : Localisation des 187 consultations extérieures :**

<u>Localisation du service extérieur</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Huy et environs	30	16,58%
Liège – Hôpital de la Citadelle	35	18,72%
Liège - CHU	5	2,67%
William Lennox	7	3,74%
UCL Mont-Godinne	14	7,49%
Pôle Santé	5	2,67%
Mont Légia	42	22,46%
Saint Pierre Ottignies	20	10,70%
Cabinet privé	6	3,21%
Mont Falise	8	4,28%
Namur	4	2,67%
Assurés par les parents	9	4,81%
	187	100%

**S.R.A : 135 consultations :**

<u>Disciplines rencontrées</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Imagerie médicale	11	8,2%
Chirurgie abdominale	6	4,4%
Neurologie	13	9,6%
Orthopédie	11	8,1%
Gastro-entérologie	2	1,5%
O.R.L.	5	3,7%
Ophtalmologie	6	4,4%
Urologie	4	3%
Pneumologie-allergologie-sommeil	3	2,2%
Dentisterie	27	20%
Neurochirurgie	12	8,9%
Cardiologie	3	2,2%
Endocrinologie	5	3,7%
Soins de plaie	1	0,7%

<b>Chirurgie maxillo-faciale</b>	2	1,5%
<b>Hématologie</b>	2	1,5%
<b>Dermatologie</b>	9	6,7%
<b>Infectiologie</b>	2	1,5%
<b>Gynécologie</b>	4	3%
<b>Médecine physique</b>	7	5,2%
	135	100%

**S.R.A. : Localisation des 135 consultations :**

<u>Localisation du service extérieur</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
<b>Huy et environs</b>	78	59,26%
<b>Liège – Hôpital de la Citadelle</b>	14	10,37%
<b>Liège - CHU</b>	13	8,89%
<b>Nandrin - Fraiture</b>	2	1,48%
<b>Mont-Falaise</b>	8	5,93%
<b>Pôle Santé</b>	1	0,74%
<b>Mont Godinne</b>	2	1,48%
<b>CHR Namur</b>	8	5,19%
<b>Cabinet privé</b>	3	2,22%
<b>St Pierre Ottignies</b>	3	2,22%
<b>St Luc Bouge</b>	3	2,22%
	135	100%

**B. Service kiné**

Le service kiné est constitué de 3 ETP en charge fin 2024 (5 personnes physiques).

Une kinésithérapeute est partie en écartement au mois de février 24 et a été remplacée directement. Au mois de décembre, une kinésithérapeute est partie à la pension et a également été remplacée.

Au mois d'avril 2024, une réflexion a dû être mise en place pour optimiser la facturation des soins réalisés aux bénéficiaires.

Nous sommes tout d'abord passés à une facturation informatisée via le Progenda et le programme Care Connect. Ceci a permis un meilleur suivi des séances facturées par Allfact. Ensuite, nous avons modifié la durée des séances de kinésithérapie en passant de séances de 45 min à des séances de 30 min. Les séances sont désormais plus courtes mais plus fréquentes.

Ceci a permis de réaliser une nette différence au niveau du nombre de séances réalisées par semaine et donc du nombre de prestations annuelles.

Nous sommes en effet passés de 4478 prestations facturées en 2023 à un volume de 6955 prestations en 2024. Cela représente une augmentation de 55% du volume de facturation. La facturation des prestations de kinésithérapie s'effectue toujours via les services de la société de facturation Allfact.

À la suite des changements d'organisation des kinésithérapeutes, les séances d'hypothérapie hebdomadaires ne sont actuellement plus assurées par le service.

Le séjour au ski, en collaboration avec les écoles, a eu lieu en janvier pour le plus grand bonheur des bénéficiaires.

En complément des prises en soin des bénéficiaires, les kinésithérapeutes travaillent de manière hebdomadaire en collaboration avec les techniciens ortho pour la réalisation de matériel adapté sur mesures. A cette fin également, une consultation orthopédique a lieu régulièrement avec un médecin afin de faire le suivi du matériel.

Des contacts avec les familles et du travail administratif (rédaction de rapports...) font également partie du travail du kinésithérapeute au Château Vert.

### **C. Service ergothérapie**

Durant cette année 2024, le service a été assuré par :

- 2 ergothérapeutes à temps plein de janvier à août 2024.
- 1 ergothérapeute temps plein avec 3 jours de RCTT/mois d'août à novembre.
- 1 ergothérapeute temps plein avec 3 jours de RCTT/mois et un ergothérapeute 4/5 temps de novembre à décembre.
- 1 étudiant pour une période de 15 jours en juillet.

Nous avons accueilli 50 % de stagiaires en moins (4) par rapport aux années précédentes.

Ce manque de présence de personnel et de stagiaire a entraîné des répercussions sur le fonctionnement du service et donc sur le nombre de suivis des résidents.

Le travail s'organise de la manière suivante :

- 9 activités de groupe par semaine :
  - 3 groupes analytiques adultes
  - 2 groupes artisanats
  - 1 groupe sandwich
  - 1 groupe hippothérapie
  - 1 groupe jeux de société
  - 1 groupe de petits
- Accompagnement aux repas de midi : 2 thérapeutes (prise en charge en fonction des projets de vie)
- Des thérapies individuelles
- De multiples démarches d'aides fonctionnelles (techniciens, AViQ, Mutuelle, administratif, parents, réparations matérielles, ...)

En plus de ces activités hebdomadaires, le travail des ergothérapeutes comporte également les points suivants :

- Activités spéciales proposées à certains moments :
  - Activités jeux de société
  - Activités culinaires
  - Sorties culturelles, expositions, musées, aquarium...
- Réunions, conférences et participation à l'élaboration de projets :
  - Participation à l'élaboration des espaces de vie des nouvelles constructions avec l'équipe de direction et les architectes
  - Participation à certains groupes de travail des contrats objectifs
  - Participation aux formations proposées au sein de l'institution concernant le développement de l'enfant « atypique » de 0 à 6 ans
  - Participation à une formation sur l'intégration sensorielle
- Aide fournie à certains parents pour l'aménagement du domicile
- Accompagnement de certains résidents aux rdv médicaux

#### **D. Service logopédie**

Le service est assuré par deux logopèdes chacune à mi-temps. Durant cette année 2024, nous avons connu un manque de personnel durant le dernier trimestre. Ceci a bien évidemment eu un impact sur l'organisation des suivis.

Nous avons accueilli 2 stagiaires (durant un jour fixe par semaine) de la Haute Ecole de Logopédie durant les périodes scolaires.

Les missions du service de logopédie sont multiples et s'organisent autour de 2 axes :

- Accompagnement autour de la communication : maintien des capacités chez les adultes et développement chez les enfants.
- Suivi des problématiques de déglutition.

La répartition des activités du service de logopédie en 2024 est la suivante :

- **Nombre de suivis individuels ou en petits groupes :**
  - SRJ : 560 individuelles + 200 par petits groupes = 760
  - SRA : travail exclusivement par petits groupes = 220
- **Suivis collectifs :**
  - **Groupes de stimulations sensorielles :** activités sensorielles sur base de contes, méditations, thématiques diverses.
  - **Groupe L.O. adultes :** Stimulation bucco-lingo-faciale et activités d'articulation et langage.
  - **Groupes discussions CAA :** échanges autour des émotions, du planning de la journée, du petit-déjeuner et demandes particulières des résidents.
  - **En collaboration avec l'école :**
    - ✓ Classe des explorateurs : travail autour des contes, compréhension de récit, langage écrit et évaluations en mathématiques.
    - ✓ Classe fonctionnelle : accueil et expression du week-end avec la CAA.
    - ✓ Classe TEACCH : contes, projet tartines, nettoyage et courses avec la CAA.
    - ✓ Classe B secondaires : travail des apprentissages de base en mathématiques.
- Nombre moyen d'**aides au repas** (en SRJ ou SRA selon les besoins) : 4x/semaine
- **Suivis déglutition spécifique :** 5
- **Suivis de dossiers avec le CRETH/AVIQ :** 4
- **Mises à jour du matériel CAA :** 12
- **Collaboration avec le service psy :**
  - Au SRJ : dans le but de croiser les regards psy et logo afin de proposer aux éducateurs des activités ciblées / des objectifs précis, mesurables et réalistes pour les projets de vie.
    - ✓ Groupe EVRAS
    - ✓ Projet des collations saines.
    - ✓ Travail sur émotions : identification des 4 émotions de base, reconnaissance, jeux et sortie cinéma « Vice et Versa 2. »

- Au SRA : réflexions et mises en place d'outils d'accueil des émotions. Mise en place des groupes de méditation, voix, yoga adapté.
- Participation aux réunions **contrat d'objectifs** :
  - Accompagnement 1
  - Accompagnement 2
  - Construire ensemble

## **E. Service psychologie**

Le service est constitué de 2 personnes à mi-temps :

- une psychologue clinicienne spécialisée en neuropsychologie pour le SRJ
- une psychologue clinicienne pour les SRA et SAJA.

En collaboration avec les équipes, le service de psychologie travaille dans une visée préventive et de proximité afin de promouvoir le plan développemental et le bien-être général des bénéficiaires.

Bien que les cliniciennes travaillent ensemble et se concertent, les besoins des personnes en fonction des âges différents et nécessitent des moyens qui sont spécifiques à chaque service.

### **E.1. : Activités spécifiquement liées au SRJ**

- Tout au long de l'année, les jeunes ont été rencontrés et observés régulièrement en contexte écologique afin d'analyser leurs besoins développementaux et d'y apporter des réponses :
  - Soit directement par le biais d'entretiens ou de séances individuelles, en duo ou en petits groupes, dans le milieu de vie ou au Psy Lab.
  - Soit via une co-réflexion avec les éducateurs pouvant déboucher sur des actions éducatives/pédagogiques plus pertinentes pour le jeune.
- Des temps de concertations réguliers avec les équipes éducatives du SRJ ont eu lieu pour aborder la vie quotidienne des jeunes et les problématiques qui se posent afin d'y apporter des réponses concrètes.
- Une collaboration est également ouverte avec l'école au besoin.
- En collaboration avec le service logopédique, la mise en place d'un groupe EVRAS entre adolescents a été réfléchi. Celui-ci a débuté en 2024 et une collaboration avec le planning familial de Huy a été réalisée pour plusieurs séances.
- Toujours en collaboration avec le service logopédique, la mise en place de séances de réflexion et d'apprentissage concernant les différentes émotions et manières de les réguler a été travaillé en 2024 afin de débiter en 2025.

### **E.2. : Activités spécifiquement liées au SRA/SAJA**

- Tout au long de l'année, la psychologue observe et mène des entretiens à la demande des bénéficiaires et/ou des équipes. Elle assure des suivis selon les besoins des bénéficiaires.
- Avec les équipes éducatives, la psychologue mène une co-réflexion sur base de son expertise dans différents domaines afin de proposer des pistes d'actions concrètes répondant à des problématiques liées aux besoins et la qualité de vie des

bénéficiaires en tenant compte de leur vie relationnelle, affective et sexuelle (VRAS).

- Des groupes de parole/ateliers sont organisés autour de diverses thématiques en fonction des demandes des bénéficiaires et des observations/discussions qui auront été menées.
- Intégration aux projets « café-rencontre » et « soirée parlons d’amour » de l’antenne de Namur du « Parlons d’amour » : participation aux réunions préparatoires, accompagnement et suivi des résidents inscrits aux projets (collaboration avec les autres institutions).
- En collaboration avec le service logo, préparation et mise en place d’une session de 8 séances visant à travailler les émotions et les situations de vie difficiles/désagréables à l’aide d’outils inspirés de la méditation, du yoga adapté et à l’aide du travail sur la voix et le souffle. La réflexion et préparation d’une nouvelle session a eu lieu pour un autre groupe de bénéficiaires et sera mise en place en 2025.

### E.3. : Activités communes au service psy

- Des temps de concertations réguliers avec l’équipe pluridisciplinaire ont eu lieu pour ouvrir un espace de réflexion concernant la vie quotidienne, les suivis, les problématiques ainsi que la conception et l’évaluation des projets de vie des bénéficiaires.
- Des stagiaires ont été accueilli(e)s et suivi(e)s au long de l’année. Cela a permis d’augmenter considérablement les temps de suivi des bénéficiaires dans un encadrement formateur.
- Les cliniciennes participent aux cellules qui concernent la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (VRAS) des bénéficiaires.
- Participation aux divers groupes de réflexion contrat par objectifs.

### E.4. : Cellule « So-psy »

Les assistantes sociales et les psychologues se réunissent au sein d’une cellule « So-psy » dans le but de traiter des questions liées aux partenariats avec les familles, les difficultés des bénéficiaires au niveau de leur accompagnement au Château Vert, les questions psychologiques et sociales liées à la vie des personnes au Château Vert.

Elles analysent également les demandes d’entrée, les (ré)orientations des bénéficiaires en tenant compte de leurs besoins et leur qualité de vie.

Ces réunions s’organisent à raison d’une fois par mois.

## 6. Bilan concernant l'emploi

### A. Cadastre de l'emploi

Le cadastre est la photographie des emplois délivrés durant l'année 2024. Ce cadastre est destiné à l'A.Vi.Q afin de contrôler les normes d'encadrement ainsi que les anciennetés barémiques.

1 ETP = 1.991,20 heures prestées

Identification de l'entreprise EE	Calcul					
	Type de personnel	Fonction	Total ETP réel	Total des ETP Norme globalisée pondérée	Total des médecins	Total des prestataires extérieurs
EE195/2024	Personnel éducatif	Assistant social	1,80	1,80	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel non éducatif	Bachelier éco.,jur.,admin.,informatique	1,80	0,00	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel éducatif	Bachelier en soins infirmiers	7,89	0,52	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel éducatif	Bachelier kiné, logo, ergo	4,15	2,83	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel éducatif	Chef de groupe	1,00	1,00	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel éducatif	Chef éducateur	3,98	3,93	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel non éducatif	Commis	0,06	0,00	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel non éducatif	Comptable classe 1	0,00	0,00	0,00	0,49
EE195/2024	Personnel non éducatif	Directeur classe 1 (+60)	1,00	0,00	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel non éducatif	Directeur classe 1 (15-29)	0,00	0,00	0,00	0,86
EE195/2024	Personnel non éducatif	Econome	0,27	0,00	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel éducatif	Educateur classe 1	16,91	16,64	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel éducatif	Educateur classe 2a	22,68	21,20	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel éducatif	Educateur classe 2b	1,43	1,38	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel éducatif	Educateur classe 3	11,35	11,33	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel éducatif	Master kiné, logo, ergo	2,42	1,15	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel éducatif	Master psycho, péda, psycho-péda, neuro-psycho	1,01	1,01	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel divers	Médecin généraliste	0,00	0,00	0,18	0,00
EE195/2024	Personnel non éducatif	Ouvrier catégorie 1	7,63	0,00	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel non éducatif	Ouvrier catégorie 2	1,00	0,00	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel non éducatif	Ouvrier catégorie 3	1,00	0,00	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel non éducatif	Ouvrier catégorie 4	4,24	0,00	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel non éducatif	Ouvrier catégorie 5	0,50	0,00	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel éducatif	Puériculteur	0,69	0,69	0,00	0,00
EE195/2024	Personnel non éducatif	Rédacteur	1,60	0,00	0,00	0,48
			94,40	63,48	0,18	1,84

## B. Statistiques - Emploi

- **Nombre d'heures rémunérées ou assimilées**

1 ETP = heures prestées

1.991,20

	Heures rémunérées	ETP
S.R.A.	89.144,33	
S.R.J.	93.820,25	
S.A.J.A.	7.005,70	
<b>TOTAL</b>	<b>189.970,28</b>	<b>95,40</b>

- **Nombre d'heures de salaire mensuel garanti (S.M.G.)**

<b>Total du S.M.G</b>	<b>11.059,56</b>	<b>5,55</b>
-----------------------	------------------	-------------

- **Heures inconfortables :**

Nuits Lu → Sa = + 35 %	11.125,20	
Samedi = + 26 %	10.427,34	
Dimanche et JF = + 56 %	14.294,29	
<b>TOTAL</b>	<b>35.846,83</b>	<b>18,00</b>

## C. Aides à l'emploi

- Les accords A.P.E.
- 4 ETP disposent d'un contrat Maribel.
- Un contrat « Taminiaux » de 0,5 ETP est accordé à un travailleur. Pour information, ce contrat est nominatif et ne sera pas renouvelé en cas de fin de contrat de la personne titulaire.

## D. Formations

- Sur site (en lien avec l'appel à formations Pôle 2 de l'AViQ) :
  - Appel à formations 2023 :
    - La contention chez la personne porteuse d'un handicap  
Formation confiée à aux Formations Repère SRL – Mr François Evrad
  - Appel à formations 2024 :
    - Accompagnement dans un nouveau modèle d'hébergement (suite)  
Formation confiée à Mr Naedgy Dahmani
    - Accompagner l'enfant en situation de handicap (âgé de 0 à 6 ans) dans son développement spécifique (2e partie)  
Formation confiée à Mme Sophie Gérard-Zacsek

- Autres formations sur site :
  - L'équipe de soins a bénéficié d'une supervision extérieure dans le cadre des risques psycho-sociaux afin d'aider cette équipe à créer une dynamique permettant à chacun de procurer les soins nécessaires aux bénéficiaires tout en s'épanouissant dans son travail au quotidien. Cette supervision a été réalisée par Naedgy Dahmani.
  - Une formation « Collaborer autrement, optimiser et renforcer le travail interdisciplinaire », organisée sur site par Temis, a été donnée au personnel éducatif et au personnel de soins afin de favoriser la collaboration inter-métiers.
  - Des formations individuelles sur l'utilisation du logiciel PEPS ont été réalisées par la référente PEPS en fonction des besoins du personnel.
  
- Formations qualifiantes (promotion sociale) :
  - Une éducatrice A2 a terminé sa formation de bachelier en éducation spécialisée (éduc. A1) – débutée en 2021.
  - Un éducateur A2 a poursuivi sa formation de bachelier en éducation spécialisée (éduc. A1) – débutée en 2023.
  - Le coordinateur de l'équipe technique a terminé sa formation de conseiller en prévention niveau 2 organisée par l'IFAPME – débutée en 2022.
  - 2 aides-soignantes ont continué la formation sur les actes complémentaires.
  - Un kinésithérapeute a entamé une formation en acupuncture.
  
- Formation « cadre du secteur non-marchand » :
  - Le responsable pédagogique continuera sa formation de gestionnaire d'entreprise à valeurs sociales à l'UNIPSO – débutée en 2023.
  
- Formations individuelles :
  - En janvier 2024, la secrétaire RH a suivi une formation sur les changements dans la législation belge relative au vacances annuelles, organisée par l'UNISOC.
  - De février à novembre 2024, la direction a participé à des supervisions avec d'autres directions, encadrées par une formatrice extérieure.
  - De mars à juin 2024, un éducateur a participé à une formation sur l'apiculture.
  - En mars-avril 2024, une kinésithérapeute a suivi une formation sur le portage physiologique.
  - En avril 2024, la référente PEPS a participé à des formations spécifiques organisées par l'équipe du logiciel PEPS.
  - En avril 2024, les 2 logopèdes ont participé à une formation intitulée : « Elargir nos pratiques en dehors de nos lieux de consultation » organisée par l'UPLF.
  - Aux mois d'avril-mai 2024, l'assistante sociale du S.R.J. a suivi une formation intitulée « VRAS chez les jeunes depuis l'éveil de la sexualité jusqu'à 18 ans » organisée par l'AViQ.

- En avril 2024, la psychologue et l'assistante sociale du SRJ ont participé à une formation intitulée « Comment inclure les familles les parents dans la réflexion concernant la VRAS ? » organisée par l'AViQ.
  - En mai 2024, l'assistante sociale du SRJ a participé à une formation sur la VRAS pour les personnes lourdement handicapées, organisée par l'AViQ.
  - En juin 2024, une infirmière et la responsable santé ont suivi une formation sur « Les actes AS et Infis pour une saine collaboration », organisée par Solinfis.
  - En juin 2024, la responsable santé a suivi une formation sur « Boostez vos réunions d'équipes », organisée par Temis.
  - En juin, une infirmière a suivi une formation sur la gestion des gastrostomies, organisée par Solform.
  - Aux mois d'août et septembre 2024, une ergothérapeute a participé à une formation sur l'approche d'intégration sensorielle organisée par FormaPlus.
  - En octobre 2024, la responsable santé a suivi la formation « Recevoir la plainte et s'en servir », organisée par Temis.
  - En octobre 2024, une logopède a participé à la formation « Alimentation et TSA-Intra », organisée par Oseo Formation.
  - En novembre 2024, la responsable santé a suivi une formation ayant pour thème « Mener un entretien difficile » organisée par Temis.
  - De novembre 2024 à janvier 2025, une logopède a participé à une formation sur « Intégration des réflexes archaïques pour accompagner les enfants/ados à dépasser les difficultés scolaires et comportementales ».
  - En décembre 2024, la responsable santé a participé à une formation intitulée « Les potins ne sont pas anodins, l'art de déjouer les commérages », organisée par Temis.
  - En décembre 2024, la psychologue du SRJ a participé à une formation sur l'accompagnement des enfants dans la gestion de leurs émotions organisée par FormAction.
- De manière quantitative, **2436 heures de formation** ont été dispensées :
    - Durant l'année 2024, 7 membres du personnel ont bénéficié de **congés « éducation » pour un total de 386 heures.**
    - **2050 heures ont été octroyées pour d'autres formations :**
      - 343 heures : Formations individuelles
      - 1707 heures : Formations sur site

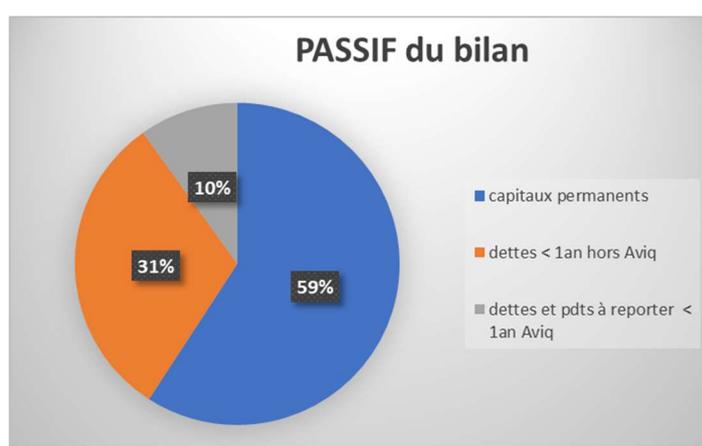
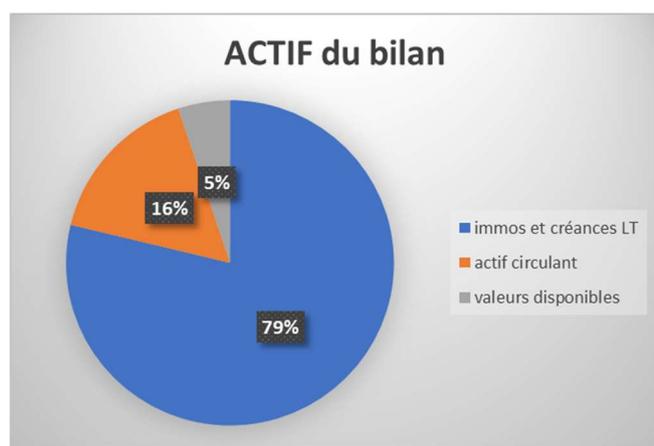
## 7. Aspects comptables : Bilan 2024 – Compte des résultats 2024 et plan financier

### A. Bilan 2024

En comptabilité générale, le Bilan est une photographie de la situation financière à un instant « X » et se compose de deux parties :

- L'Actif qui montre la destination des fonds et représente l'ensemble du patrimoine. Il s'agit en fait de ce que possède l'entreprise dans sa globalité. Les éléments de l'actif se présentent par ordre de liquidité croissante (aptitude à être transformés en argent) (Les emplois ou les avoirs)
- Le Passif qui montre l'origine des fonds et comprend d'une part, le patrimoine et d'autre part toutes les dettes de l'entreprises à l'égard de ses nombreux créanciers (associés, État, organismes sociaux, banques) qui lui permettent de financer ses actifs. (Les ressources et / ou les dettes)

	ACTIF				PASSIF		
	2024	2023	2022		2024	2023	2022
immobilisés	6.595.675	2.283.089	1.066.069	résultats	-506.137,52	-519.877,65	-445.636,18
créances LT	5.259	15.752	26.401	subsidés et dettes > 1 an	5.463.604,62	2.647.208,82	1.675.167,17
				provisions	0,00	0,00	0,00
<b>IMMOS ET CREANCES LT</b>	<b>6.600.935</b>	<b>2.298.841</b>	<b>1.092.469</b>	<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>	<b>4.957.467,10</b>	<b>2.127.331,17</b>	<b>1.229.530,99</b>
				dettes échéant dans l'année	50.903,64	57.790,93	40.268,06
stocks/créances hors Aviq	1.351.802	1.215.627	558.761	dettes commerciales	1.332.133,93	672.206,80	164.512,55
créances awiph	0	8.082	363.225	dettes fisc.soc.salariales	1.215.586,33	1.262.144,22	1.066.952,17
				Autres dettes (canons)	0,00	0,00	0,00
<b>ACTIF CIRCULANT (CT)</b>	<b>1.351.802</b>	<b>1.223.710</b>	<b>921.986</b>	<b>DETTES &lt; 1an HORS Aviq</b>	<b>2.598.623,90</b>	<b>1.992.141,95</b>	<b>1.271.732,78</b>
				<b>DETTES &lt; 1an Aviq+ pdts à reporter</b>	<b>825.292,65</b>	<b>823.587,51</b>	<b>1.114.767,01</b>
<b>VALEURS DISPONIBLES</b>	<b>428.647</b>	<b>1.420.510</b>	<b>1.601.575</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8.381.384</b>	<b>4.943.061</b>	<b>3.616.031</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>8.381.384</b>	<b>4.943.061</b>	<b>3.616.031</b>



L'ASBL clôture l'année 2024 avec un total de bilan de 8.381.383 € contre 4.943.060 € en 2023. Ceci s'explique principalement par :

#### **Au niveau de l'ACTIF :**

- Les Actifs immobilisés s'élèvent à 6.595.675 € en 2024 contre 2.283.090 € en 2023. Cette augmentation est due principalement à :
  - Des investissements ont été réalisés en 2024 pour un montant total de 114.627 €
    - Comprenant l'achat d'un véhicule adapté, du mobilier, matériel et outillages, de l'équipement informatique, du matériel médical et des travaux de rénovation des bâtiments ;
  - Des amortissements ont été enregistrés pour un montant total de 180.364 €
  - L'avancement des constructions des nouveaux pavillons que l'on retrouve dans les comptes d'actif d'immobilisation corporelles et plus précisément dans les comptes 27 Immobilisations en cours et acomptes versés ;
- Les Actifs circulants s'élèvent à 1.785.708 € en 2024 contre 2.659.970 € en 2023. Cette diminution s'explique principalement par la diminution des valeurs disponibles qui ont été impactées par l'utilisation de la somme relative au subside d'investissement de l'AVIQ (reconversion de dette) pour payer les entreprises de travaux relatives aux nouvelles constructions.

#### **Au niveau du PASSIF :**

- Les fonds sociaux s'élèvent à 4.450.476 € en 2024 contre 1.612.231 € en 2023. Cela s'explique principalement par l'augmentation importante des subsides en capital qui passent de 2.132.108 € en 2023 à 4.956.613 € en 2024 :
  - Subsides en capital reçus en 2024 principalement pour les nouvelles constructions
- Les Dettes quant à elles présentent un total de 3.930.907 € en 2024 contre 3.330.829 € en 2023 :
  - Les dettes dites commerciales sont en forte augmentation par rapport à 2023 et représentent les dernières factures payées en début 2025 principalement les factures des entreprises de travaux relatifs aux nouvelles constructions

Les comptes de régularisation s'élèvent à 333.230 €, ceux-ci se rapportent aux subsides AVIQ reportés dans le cadre du contrat d'objectif. Ce montant pourrait évoluer en fonction des audits financiers du pouvoir subsidiant.

#### **B. Compte d'exploitation 2024**

Le compte de résultats correspond au détail des produits générés (classe 7) et des charges consommées (classe 6) d'une ASBL au cours d'un exercice comptable.

Ce sont des opérations qui influencent les ressources (le passif du bilan) et les emplois (l'actif du bilan) mais qui ne sont ni des ressources ni des emplois.

Compte de résultats simplifié :

	2024	2023	2022
<b>produits d'exploitation</b>	<b>8.977.198</b>	<b>8.663.147</b>	<b>7.897.051</b>
approvisionnements	322.683	289.161	271.775
services et biens divers -prestataires ext.	545.189	651.709	602.739
charges salariales + prestataires ext.	6.873.365	6.687.478	6.286.153
amort./provisions/rdv	187.897	193.275	143.498
autres charges	1.027.362	910.521	816.161
<b>charges d'exploitation</b>	<b>8.956.496</b>	<b>8.732.144</b>	<b>8.120.326</b>
<b>résultat d'exploitation</b>	<b>20.703</b>	<b>-68.997</b>	<b>-223.275</b>
produits financiers	2.829	1.174	1.728
charges financières	9.792	6.418	9.223
<b>résultat courant</b>	<b>13.740</b>	<b>-74.241</b>	<b>-230.770</b>
produits exceptionnels	0		
charges exceptionnelles			
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>13.740</b>	<b>-74.241</b>	<b>-230.770</b>

Cependant, pour faciliter la compréhension de ce compte de résultats, il vous est présenté sous forme de tableau financier comparatif entre le budget et le réalisé d'une part et d'autre part un « parallèle » est fait entre les recettes (produits) et les dépenses (charges).

**Le Château Vert ASBL**  
**Tableau financier / Budget 2024 - Réalisé au 31 déc 2024**

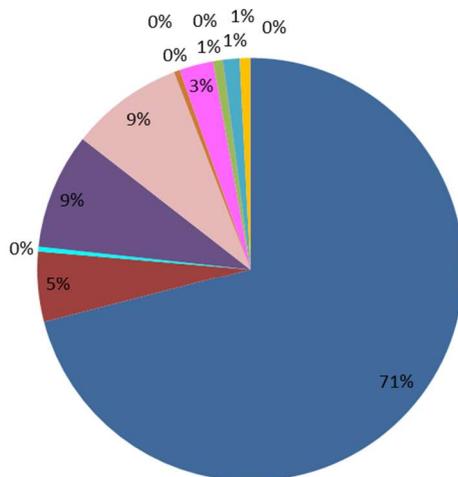
RECETTES			DEPENSES		
	Budget 2024	Réalisé au 31/12/2024		Budget 2024	Réalisé au 31/12/2024
1. Subsidés et Subventions AVIQ	6.405.161,00	6.372.161,50	1. Frais de personnel	6.732.744,00	6.594.477,08
2. Subsidés et Subventions Aides à l'emploi	511.060,00	486.630,82	2. Frais de fonctionnement	1.960.617,00	2.190.173,84
3. Autres Subsidés et Subventions	34.552,91	32.081,68	A. Marchandises	317.750,00	307.862,02
4. Parts contributives parents	752.636,00	794.601,92	B. Récupérations AVIQ / Parts contributives	567.506,00	596.685,61
5. Interventions INAMI / Mutuelles	663.900,00	770.737,72	C. Services et biens divers	1.007.782,00	1.044.279,23
6. Dons et sponsoring	57.098,02	40.102,15	Contrats de location, d'entretien + Réparations	202.757,00	215.676,00
7. Récupération frais engagés pour bénéficiaires	223.500,00	230.682,40	Energie	263.000,00	222.612,10
8. Remboursement Assurances	0,00	181,32	Frais administratifs	61.500,00	67.892,17
9. Produits divers	52.250,00	65.817,29	Assurances	37.075,00	35.374,92
10. Produits financiers	1.200,00	2.829,20	Services extérieurs	120.500,00	137.740,10
11. Produits exceptionnels	0,00	111.811,66	Autre services et biens divers	33.700,00	68.690,72
			Frais déplacement	1.250,00	937,80
			Relations publiques	25.450,00	37.781,55
			Taxes	2.050,00	6.654,20
			Frais d'organisation d'activités & loisirs pour les bénéficiaires	37.000,00	25.645,90
			Frais spécifiques pour compte du bénéficiaire et autres refacturés	223.500,00	225.273,77
			D. Frais Médicaux	60.700,00	56.859,09
			E. Charges financières	6.879,00	9.791,71
			F. Autres Charges	0,00	174.696,18
<b>SOUS - TOTAL RECETTES</b>	<b>8.701.357,93</b>	<b>8.907.637,66</b>	<b>SOUS - TOTAL DEPENSES</b>	<b>8.693.361,00</b>	<b>8.784.650,92</b>
<b>Résultat de l'exercice avant amortissements / perte</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Résultat de l'exercice avant amortissements / Bénéfice</b>	<b>7.996,93</b>	<b>122.986,74</b>
12. Amortissement subsides d'investissements	72.158,00	72.389,92	3. Amortissements annuels	187.263,00	181.636,53
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8.773.515,93</b>	<b>8.980.027,58</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8.880.624,00</b>	<b>8.966.287,45</b>
<b>Résultat de l'exercice / perte</b>	<b>107.108,07</b>	<b>-</b>	<b>Résultat de l'exercice / Bénéfice</b>	<b>-</b>	<b>13.740,13</b>
<b>Recettes / résultat inclus</b>	<b>8.880.624,00</b>	<b>8.980.027,58</b>	<b>Dépenses / résultat inclus</b>	<b>8.880.624,00</b>	<b>8.980.027,58</b>

répartition graphique

Recettes		Dépenses	
1. Subsidés et Subventions AVIQ	6.372.161,50	Frais de personnel	6.594.477,08
2. Subsidés et Subventions Aides à l'emploi	486.630,82	Parts contributives / récupération AVIQ	596.685,61
3. Autres Subsidés et Subventions	32.081,68	Frais de fonctionnement relatifs aux services	1.193.518,28
4. Parts contributives parents	794.601,92	Frais générant de recettes	0,00
5. Interventions INAMI / Mutuelles	770.737,72	Frais spécifiques pour compte du bénéficiaire	225.273,77
6. Dons et sponsoring	40.102,15	Autres charges exceptionnelles	174.696,18
7. Récupération frais engagés pour bénéficiaires	230.682,40	Amortissements annuels	181.636,53
8. Remboursement Assurances	181,32	Résultat / Bénéfice	13.740,13
9. Produits divers	65.817,29		
10. Produits financiers	2.829,20		
11. Produits exceptionnels	111.811,66		
12. Amortissement subsides d'investissements	72.389,92		
Résultat / perte	-		
	8.980.027,58		8.980.027,58

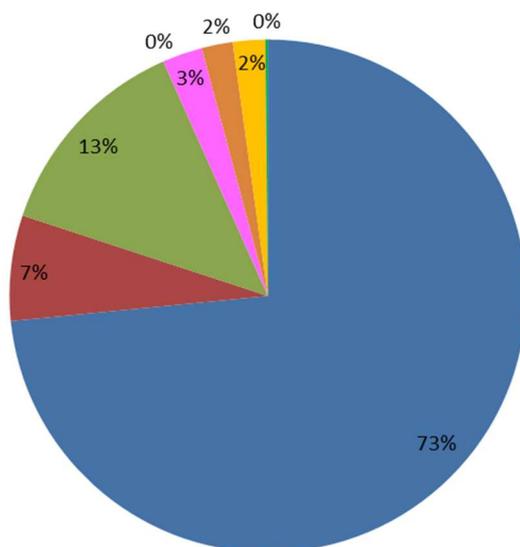
## Recettes

- 1. Subsidés et Subventions AVIQ
- 2. Subsidés et Subventions Aides à l'emploi
- 3. Autres Subsidés et Subventions
- 4. Parts contributives parents
- 5. Interventions INAMI / Mutuelles
- 6. Dons et sponsoring
- 7. Récupération frais engagés pour bénéficiaires
- 8. Remboursement Assurances
- 9. Produits divers
- 10. Produits financiers
- 11. Produits exceptionnels
- 12. Amortissement subsides d'investissements
- Résultat / perte



## Dépenses

- Frais de personnel
- Frais de fonctionnement relatifs aux services
- Frais spécifiques pour compte du bénéficiaire
- Amortissements annuels
- Parts contributives / récupération AVIQ
- Frais générant de recettes
- Autres charges exceptionnelles
- Résultat / Bénéfice



Le compte de résultats de l'année 2024 présente un résultat positif de 13.740 €. Celui-ci s'explique comme suit :

- Le poste : « Ventes et prestations » et principalement les comptes « cotisations, dons, legs et subsides » pour un montant total de 8.977.198 € en 2024 contre 8.663.147 € en 2023. Cette augmentation est relative :
    - d'une part par l'indexation des subsides
    - et d'autre part à la gestion et à la réorganisation rigoureuses depuis le mois de juin 2024 des services infirmiers et kinés et donc à la facturation des soins y relatifs à l'INAMI, on constate à ce poste une augmentation de 145.231 € par rapport à 2023
  - Le poste « Coût des ventes et prestations » pour un montant de 8.956.496 € contre 8.732.144€.
- Cette augmentation est principalement dû à l'augmentation des produits, des services et biens divers et des rémunérations et ce du fait de l'indexation de 2024.
- Le poste « Produits financiers » : on y retrouve les intérêts relatifs à l'emprunt CRAC que l'on retrouve dans les charges financières.
  - Les produits non récurrents :
    - Les produits exceptionnels s'élèvent à 32.526 € :
      - Subsides relatifs aux exercices antérieurs (utilisation du report de subside Aviq de 2021 afin de couvrir la régularisation de l'ancienneté barémique y relative).
      - Des régularisations de subvention 2019.
      - La clôture des créances et dettes vis-à-vis de l'AVIQ des années précédentes à 2019 à la suite de l'audit financier 2017 et 2018.

### C. Analyse comparative de l'état de TRESORERIE

<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>déc-24</b>		<b>déc-23</b>		<b>déc-22</b>	
disponible	428.647		1.420.510		1.601.575	
dettes financ. Échéant dans l'année	-50.904		- -57.791		- -40.268	-
<b>trésorerie nette</b>	<b>377.743</b>		<b>1.362.719</b>		<b>1.561.307</b>	

Trésorerie nette = Fonds de Roulement – Besoin en fonds de roulement

A la lecture du tableau, la trésorerie nette de l'ASBL s'élève à 428.647 € calculée par une disponibilité bancaire s'élevant à 377.743 € diminué des dettes financières échéants dans l'année. Il faut signaler cependant, que la diminution de la trésorerie est due à l'utilisation de la reconversion de la dette vis-à-vis de l'AVIQ pour le paiement des factures relatives aux nouveaux pavillons.

## 8. Budget 2025

Le budget a été élaboré sur base de 5 paramètres :

- Application des tarifications de subventionnement et règlementations de l'A.Vi.Q.: pour tout ce qui concerne les subsides forfaitaires.
- Estimation rigoureuse de la masse salariale : barèmes, anciennetés, charges patronales, type de contrat, aides à l'emploi, plan tandem, pécules et provisions pour pécules de vacances...
- Estimation basée sur l'historique et les hypothèses retenues pour les autres recettes ou dépenses en tenant compte du réalisé de l'année précédente.
- Possibilité de la prise en considération des besoins exprimés par les responsables de services en termes de personnel et de matériel.
- Réalisation du plan d'investissements et ce principalement ceux relatifs aux nouveaux pavillons.



## 9. Projets 2025

Il est prévu d'entamer ou de poursuivre toute une série de projets en 2025.

- **Contrat d'objectifs**

En 2025, les groupes de travail poursuivront leurs réflexions sur les objectifs restants. Le processus mis en place se poursuivra. Dès que les groupes auront avancé sur certains points, des réunions seront à nouveau prévues avec des représentants du groupe, le comité de pilotage et l'équipe de direction afin d'acter officiellement les décisions prises.

- **Organisation de Journées Interdisciplinaires : amélioration du processus**

Objectif : Optimiser le suivi des projets des bénéficiaires en limitant le nombre de projets évalués lors des journées interdisciplinaires.

Pour l'organisation du calendrier interdisciplinaire 2025, il est important de veiller à ce que le nombre de bénéficiaires évalués lors d'une même journée ne dépasse pas 6 ou 7 maximum. Actuellement, au cours du deuxième semestre 2024, la plupart des journées prévoient l'évaluation de 8 projets de vie, ce qui est excessif et risque de nuire à la qualité du suivi.

Cette réorganisation impliquerait d'augmenter la fréquence des réunions interdisciplinaires à 18 par an au lieu des 15 prévues initialement. Cependant, cette augmentation reste modérée par rapport au nombre de réunions qui avaient lieu auparavant et permettra surtout de :

- Mieux répartir les évaluations sur l'année,
- Garantir un suivi plus approfondi et individualisé des projets de vie,
- Toujours libérer du temps pour d'autres réunions d'équipe, essentielles au bon fonctionnement du service.

- **Conseil des Usagers nommé « Construire ensemble »**

Le groupe de travail poursuit le développement du dispositif « Construire Ensemble » destiné aux structures SRA, SRJ et SAJA.

En 2025, un des objectifs sera d'adapter l'outil aux spécificités du SAJA et de La Rotonde. Ces deux structures présentent des particularités à prendre en compte :

- À La Rotonde, une communication plus fluide et une meilleure compréhension de la part des bénéficiaires sont présents. L'interaction avec les bénéficiaires ainsi que les méthodologies de communication doivent tenir compte de cela et s'ajuster.
- Au SAJA, il est essentiel de considérer la nature des activités et la présence d'un public venant de l'extérieur.

- **Gestion des équipes éducatives et des horaires dans le cadre du projet des 6 nouvelles unités de vie**

La planification des horaires doit désormais être directement alignée sur le projet des 6 nouvelles unités de vie.

Les projets pédagogiques et organisationnels de chaque maison vont devoir être construits. Le groupe hébergement a la responsabilité d'avancer sur la validation des nouvelles équipes et de définir clairement les nouveaux groupes de résidents.

Il est également nécessaire d'établir un protocole de fonctionnement afin de mobiliser les nouvelles équipes autour de la construction des projets des maisons, en privilégiant l'intelligence collective.

Le déménagement est prévu pour septembre 2025. Il est donc impératif d'organiser au préalable les démarches afin de permettre au personnel de se préparer à intégrer ces nouvelles unités de vie.

Des tests horaires ont été menés et les résultats se sont révélés positifs. L'objectif est désormais à portée de main. Une structuration rigoureuse est indispensable pour l'atteindre dans les meilleures conditions possibles.

- **Développement d'une nouvelle activité**

En collaboration avec l'école, les éducateurs du SAJA aimeraient lancer une nouvelle activité intitulée : « Château propre ». A raison d'environ une fois par mois, un groupe de bénéficiaires, d'élèves et de travailleurs se promèneraient dans les alentours afin de ramasser les déchets. Ils en profiteraient également pour relever une série de problématiques et pour réaliser une sensibilisation générale sur l'importance de la propreté et de la gestion de nos déchets.

- **Révision du règlement de travail**

Un projet de règlement de travail, réalisé en collaboration avec le service juridique de Partena, sera présenté aux membres du syndicat et au personnel afin de réactualiser celui existant.

- **Formations du personnel**

- En vue de poursuivre les thématiques et l'organisation interne de formations, nous maintenons la réponse à l'appel à formations de l'A.Vi.Q. (pôle 2) :
  - Accompagnement dans un nouveau modèle d'hébergement (suite et fin)
    - Formation confiée à Mr Naedgy Dahmani
  - Soins spécifiques à adopter en fonction des particularités des bénéficiaires accueillis
    - Formation confiée à la Croix-Rouge – Mr Alexandre Bruno
  - Le projet éducatif individuel : être référent ça s'apprend !
    - Formation confiée aux formations Repères – Mme Lindsay Zeippen
- Autres formations sur site :
  - En février 2025, les chefs éducateurs, la personne en charge de la RH, le technicien horaire, la responsable santé et le responsable pédagogique participeront à une formation sur la planification Kelio.
  - Des formations individuelles et collectives sur l'utilisation du logiciel PEPS seront données par le garant PEPS en fonction des besoins.
- Formation qualifiante (promotion sociale) :
  - Un éducateur A2 poursuivra sa formation de bachelier en éducation spécialisée (éduc. A1) débutée en 2023.

- Formations individuelles :
  - En janvier 2025, une logopède poursuivra la formation sur « Intégration des réflexes archaïques pour accompagner les enfants/ados à dépasser les difficultés scolaires et comportementales » entamée en novembre 2024.
  - En février 2025, un membre du personnel technique suivra une formation sur l'accueil d'animaux en institution, organisée par l'IFAPME.
  - En mars 2025, 3 infirmiers participeront à une formation sur la prise en charge d'un patient sous alimentation entérale.
  - En mars 2025, 2 infirmières participeront à une formation sur l'actualisation des soins en diabétologie, organisée par ACN. En avril 2025, l'assistante sociale du SRJ participera à une formation intitulée « L'isolement des familles : pistes et défis pour le soutien à la parentalité », organisée par l'ONE.
  - En mars 2025, les 2 assistantes-sociales participeront à une formation sur « La compétence des familles », organisée par la FESAP.
  - En avril 2024, la coordinatrice activités et le garant PEPS suivront une formation sur le programme PEPS.
  - En avril 2025, 2 ergothérapeutes participeront à une formation intitulée « La pluridisciplinarité dans la paralysie cérébrale et les maladies neuromusculaires ».
  - En mai 2025, la direction suivra une formation sur les incapacités de travail (trajet de réintégration et trajet de rupture pour cause de force majeure) réalisée par La boutique de gestion.
  - En mai 2025, la personne en charge de la RH et la direction suivront une formation sur les accords de Pâques organisée par Partena.
  - En septembre 2025, la personne de confiance participera à une supervision de son rôle organisée par Cohézio.
  - En novembre 2025, la psychologue du SRJ, une aide-soignante et une ergothérapeute participeront à une formation Snoezelen organisée par l'Albatros.
  - En novembre 2025, la psychologue du SRA/SAJA participera à une formation sur le conseil des usagers organisée par CapSmile.
  
- **Logiciel PEPS**

En 2025, le nouveau garant PEPS prendra ses marques dans cette nouvelle fonction. Cela lui permettra de faire un état des lieux de ce qu'il reste à développer. Il analysera les besoins en formations (individuelles ou collectives). Une optimisation de l'encodage des activités, en collaboration avec la coordinatrice des activités, devra être poursuivie. De même, l'encodage des plans de soins et le suivi de l'administration des médicaments devront continuer à se développer.
  
- **Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle (E.V.R.A.S.)**

La cellule E.V.R.A.S. continuera de fonctionner en s'appuyant sur l'analyse des situations vécues au sein de l'institution, en lien avec les problématiques spécifiques à l'E.V.R.A.S. La cellule, élargie aux structures S.R.A. et S.A.J.A., continuera à bénéficier d'une équipe regroupant les membres du S.R.J., S.R.A. et S.A.J.A., travaillant ensemble sur les situations qui concernent l'ensemble de l'institution.

L'objectif est également de rendre cette cellule autonome dans son fonctionnement. L'organisation des réunions est actuellement assurée par le responsable pédagogique, mais compte tenu de la motivation et de la rigueur du groupe, celui-ci est désormais en mesure de prendre cette responsabilité de manière autonome en 2025.

Le responsable pédagogique continuera toutefois à suivre les activités de la cellule via les comptes rendus des réunions et restera un référent décisionnel au niveau institutionnel.

- **Nouvelles constructions**

2025 verra la fin des travaux des 6 nouvelles unités de vie.

Le déménagement des bénéficiaires du SRA aura lieu au mois de septembre. Par la suite, des travaux seront réalisés dans le building actuel en vue du redéploiement du SRJ et du SAJA.

Afin de clôturer ce projet, une recherche de soutiens financiers sera toujours réalisée.

- **Amélioration et embellissement de l'infrastructure**

- Des travaux seront réalisés au sein des groupes de vie et services :
  - 1<sup>er</sup> étage : rénovation du couloir et des pièces de vie
  - SAJA : installation d'une nouvelle cuisine dans leur futur local
  - 4<sup>e</sup> étage : rénovation des chambres des 4 bénéficiaires adultes
  - Local kiné : remplacement du vinyle
- Redéploiement du building et déménagement de différents services :
  - installation du SAJA dans ses nouveaux locaux
  - déménagement de l'économat
  - déménagement des structures adultes vers les nouveaux pavillons
- Installation de clôtures sur le site des nouveaux bâtiments
- Remplacement des distributeurs à boissons
- Basculement de la buanderie vers une société extérieure à partir du mois de septembre
- Parking du personnel :
  - agrandissement
  - traçage de places de parkings
  - installation de nouveaux éclairages
- Rétablir les éclairages sur le parking des camionnettes
- Pompage complet et assainissement de la fosse septique
- Installation d'une nouvelle bouche d'incendie
- Installation de containers pour les déchets :
  - 2 containers enterrés près des nouveaux pavillons
  - un container à cartons
  - un container à verres

- **Action philanthropique**

La traditionnelle soirée de gala de bienfaisance aura lieu le samedi 29 novembre 2025 au Centre Culturel de Huy avec, au programme : « Cyrano de Bergerac ».

## 10. Remerciements

2024 fut une année riche en projets et en nouveaux défis.

Tous ceux-ci ne seraient pas possibles sans l'accompagnement et le travail réalisés par l'ensemble des membres du personnel. Chacun, à sa manière, amène sa pierre à l'édifice.

Je tiens à remercier chaque travailleur pour son investissement personnel.

La présence au quotidien, le professionnalisme et la bonne collaboration inter-métiers sont les éléments essentiels pour offrir un accompagnement optimal aux bénéficiaires accueillis.

Merci à tous ceux qui œuvrent en ce sens.

Merci au personnel ouvrier de veiller à ce que chaque bénéficiaire vive dans un cadre agréable, bien entretenu, propre et accueillant en leur fournissant : de bons petits plats, des vêtements bien entretenus, des transports adaptés à leurs besoins, des locaux et des extérieurs adéquats,...

Merci aux équipes éducatives et de soins qui apportent du soutien, de l'aide, des activités et des soins de qualité aux bénéficiaires. Elles veillent à ce que chacun d'entre eux ne manque de rien de jour comme de nuit. Le médecin coordinateur et les médecins traitants contribuent également à cette qualité de vie optimale.

Merci aux paramédicaux pour leurs suivis spécifiques de qualité qui permettent de répondre au mieux aux besoins de chaque bénéficiaire.

Merci à l'équipe psycho-sociale qui soutient les bénéficiaires mais également leur famille et qui veille à ce que chaque accueil et parcours au Château Vert se déroulent au mieux.

Merci à l'équipe administrative pour leur gestion optimale des dossiers du personnel mais également de ceux des bénéficiaires, de la comptabilité et de l'accueil.

Merci aux responsables de chacune de ces équipes qui orchestrent tout cela d'une main de maître et qui soutiennent leurs équipes et veillent à ce que tous puissent réaliser leur travail dans les meilleures conditions.

Et enfin, merci aux membres du Conseil d'administration qui, même s'ils ne sont pas présents au quotidien, soutiennent l'institution et prennent position lors de situations parfois difficiles. Le Château Vert a également la chance de recevoir un appui précieux de la Ville de Huy et la Commune de Marchin.

Cécile Lefebvre  
Directrice